



GUIDE DU PARENT

ÉTÉ 2024



Ville de
Rouyn-Noranda

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS

HEURES

- Période d'accueil : 8 h à 9 h
- Animation : 9 h à 16 h
- Période de départ : 16 h à 17 h

Les heures d'arrivée et de départ doivent obligatoirement être respectées.

COLLATIONS ET REPAS À CHAQUE JOUR

- Deux collations
- Un repas froid
- Une bouteille d'eau réutilisable

Sans noix et sans arachide

MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Des vêtements de rechange
- Une casquette ou un chapeau
- Un chandail supplémentaire ou dermoprotecteur pour la baignade
- Un costume de bain, des sandales et un casque de bain pour les sorties à la piscine
- Une serviette
- Crème solaire (pas d'aérosol)*

***Il est fortement recommandé d'appliquer la crème solaire une première fois avant l'arrivée au camp.**

Les objets personnels ne sont pas autorisés au camp de jour.

Le vélo est obligatoire pour les enfants de 9 à 11 ans en secteur urbain.

SORTIES ET ACTIVITÉS

Le parent doit consulter la programmation hebdomadaire chaque jour pour connaître les activités.

IL ÉTAIT UNE FOIS, L'ANIMATION

Cet été, Animation-Jeunesse s'inspire des histoires et des légendes ayant captivé des générations entières afin de transporter vos enfants dans les univers épiques et féériques de leurs personnages préférés. Sous le thème des contes jeunesse, vos enfants seront amenés à réaliser des ateliers et à participer à des activités où la magie et l'aventure s'entremêleront pour créer des souvenirs enchantés.

Le présent guide a été conçu pour donner toute l'information aux parents concernant le fonctionnement du camp de jour pour l'été 2024. Prenez le temps de le lire et conservez-le précieusement pour vous y référer au besoin au courant de l'été. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

PROGRAMME GÉNÉRAL

- Une multitude d'activités encadrées par des professionnels de domaines variés (sport, cirque, arts plastiques, théâtre, musique, cuisine, sciences et plus encore);
- Des sorties extérieures sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Des activités aquatiques;
- Des grands rassemblements (journée festive d'activités réunissant l'ensemble des camps de jour);
- Des journées thématiques.

La programmation complète par camp de jour sera affichée sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda avant le début du camp de jour. Lorsqu'il fait beau et que la programmation le permet, toutes les activités ont lieu dehors.

Lors des journées thématiques, votre enfant est invité à se costumer pour ajouter de la magie à sa participation au camp!

DÉPLACEMENTS À VÉLO

Les enfants de **9 à 11 ans** fréquentant un camp de jour en milieu urbain se déplacent à vélo pour se rendre à leurs activités. Nous vous demandons de vérifier que le vélo de votre enfant est en bonne condition d'utilisation. **Le casque est obligatoire.** Les journées où l'utilisation du vélo est requise seront affichées dans la programmation. Le chef d'équipe de l'école vous informera de tout changement. **Si votre enfant n'est pas en mesure de se déplacer à vélo, veuillez en aviser le camp de jour.**

PROGRAMME MULTISPORT (LA SOURCE)

Le programme multisport est offert aux enfants de 7 à 11 ans. Ce programme met l'accent sur la pratique d'activités physiques par la découverte de différents sports. Si tu aimes bouger, ce camp est fait pour toi!

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le camp de jour fonctionne avec l'âge scolaire. C'est donc l'âge au 30 septembre de l'année en cours qui est considéré lors de la formation des groupes. Ainsi, si votre enfant a 6 ans lors de l'inscription, mais qu'il aura 7 ans avant le 30 septembre de l'année en cours, celui-ci sera inscrit dans le groupe des 7-8 ans.

Pour fréquenter le camp, l'enfant doit :

- Être âgé au minimum de 5 ans au 30 septembre 2024.
- Être âgé de 11 ans ou moins.

SITES DE CAMP DE JOUR

MILIEUX URBAINS

Lieu	Adresse	Groupe d'âge
École Notre-Dame-de-Grâce	215, rue Notre-Dame	7 à 11 ans
École Mgr-Pelletier	289, rue Montréal Ouest	5-6 ans
École de la Grande-Ourse	225, rue Perreault Est	5 à 11 ans
École La Source (Multisport)	9, 10 ^e Rue	7 à 11 ans
Salle de l'Âge d'Or du Cuivre	215 avenue Dallaire (porte côté sud de l'édifice Guy-Carle)	5 à 11 ans
École de Granada	2370, av. Granada	5 à 11 ans
Centre communautaire d' Évain	200, rue Yvette-Leblanc	5 à 11 ans

MILIEUX RURAUX

Lieu	Adresse	Groupe d'âge
Centre communautaire de Mc Watters	200-150, rue de McWatters	5 à 11 ans
Centre communautaire de Cléricy	8002, rue du Souvenir	5 à 11 ans
Centre communautaire D'Alembert	5087, rue Saguenay	5 à 11 ans
Centre des loisirs de Bellecombe	6200, rang de Sainte-Agnès	5 à 11 ans
École de Beaudry	6884, boul. Témiscamingue	5 à 11 ans
Cadillac	<p>Il n'y aura pas de camp de jour à Cadillac cet été. Un service de transport sera organisé pour les enfants désirant participer au camp de jour. Pour utiliser le service, le parent doit inscrire son enfant au camp de jour de McWatters.</p> <p>L'horaire du transport est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Départ du stationnement de l'aréna de Cadillac : 8 h • Retour au stationnement de l'aréna de Cadillac : 17 h <p>Si l'enfant n'est pas autorisé à retourner seul à la maison, le parent doit venir chercher son enfant à 17 h.</p>	

Le choix du camp de jour est à la discrétion des parents. Vous n'avez donc pas à inscrire votre enfant dans son école de quartier. Veuillez noter que la Ville de Rouyn-Noranda utilise les locaux disponibles du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda. Les sites de camp de jour varient donc d'une année à l'autre.

INSCRIPTION ET TARIFS

L'inscription aura lieu du **jeudi 23 mai à midi au jeudi 13 juin à 16 h 30**.

Important! Il sera impossible d'inscrire un enfant ou d'annuler une inscription à partir du 14 juin.

Afin d'éviter des désagréments le jour de l'inscription, veuillez-vous assurer de créer votre compte en ligne, sur AccèsCité loisir, au moins 5 jours avant ou vous assurer que vos accès (utilisateur et mot de passe) fonctionnent adéquatement.

Nous vous demandons également d'aller vérifier que les informations suivantes sont à jour au dossier de l'enfant :

- Adresse
- Numéro de téléphone
- Contacts et numéro de téléphone d'urgence
- Numéro d'assurance sociale (pour les impôts)

Nous vous recommandons de procéder à l'inscription à l'aide d'un ordinateur. La plateforme AccèsCité Loisirs permet l'utilisation à partir d'un téléphone cellulaire ou d'une tablette, mais il arrive parfois que certains utilisateurs ne voient pas toutes les options.

Vous n'avez pas accès à Internet pour inscrire votre enfant? Appelez afin de prendre rendez-vous avec notre équipe à compter du **21 mai**. À noter que cela ne vous donnera aucune priorité d'inscription, puisque les rendez-vous débuteront aussi le 23 mai à midi.

Quartier	Téléphone	Adresse
Rouyn-Noranda (secteur urbain)	819 797-7101	201, av. Dallaire, local 266
Beaudry et Bellecombe	819 797-7110, poste 8308	2471, route des Pionniers
Cléricy	819 797-7110, poste 2132	8002-A, rue du souvenir
D'Alembert	819 797-7110, poste 5601	8002-A, rue du souvenir
Cadillac	819 797-7110, poste 3606	2, rue Dumont Est

L'inscription au camp de jour se fait à la semaine pour les sept semaines suivantes :

Semaine	Dates	Thématique
1	25 au 28 juin (4 jours)	Sésame, amuse-toi!
2	1 ^{er} au 5 juillet	3,2,1, partez! La chasse aux dragons est commencée!
3	8 au 12 juillet	Les secrets de l'océan
4	15 au 19 juillet	Les méchants volent la vedette
5	22 au 26 juillet	Prépare ton armure et chevauche ta monture
6	29 juillet au 2 août	Des créatures qui carburent à l'aventure
7	5 au 9 août	Princes et princesses, faites la révérence

Le coût est de 46 \$ pour la semaine 1

Le coût est de 57 \$ par semaine pour les semaines 2 à 7

- Rabais de 10 % pour le 2^e enfant d'une même famille
- Rabais de 20 % pour le 3^e enfant d'une même famille

Lors de l'inscription, il est possible d'acheter le **t-shirt** de l'été au coût de **15 \$**. Votre enfant recevra son chandail lors de son premier jour au camp.

**La couleur du chandail est sujette à modification selon l'inventaire disponible.*



ACCOMPAGNEMENT ET BESOINS PARTICULIERS

Animation-Jeunesse favorise l'intégration de tous les enfants en offrant un accompagnement aux enfants à besoins particuliers. Pour bénéficier du service d'accompagnement, l'enfant doit avoir l'intérêt et la capacité de participer à la majorité des activités offertes afin de permettre une intégration réussie.

Si votre enfant présente des défis (difficultés comportementales, défi de communication, de mobilité, d'autonomie ou une maladie), il est important de remplir le questionnaire « Accompagnement et besoins particuliers » disponible sur le site Web de la Ville. Le formulaire peut être rempli avant l'inscription au camp de jour. Cela nous permettra d'évaluer les conditions nécessaires à la réussite de son intégration et de mettre en place les ressources essentielles. L'équipe de coordination vous contactera pour prendre connaissance des spécificités de l'enfant et la demande d'accompagnement sera ensuite évaluée.

ACCUEIL ET DÉPART

Période d'accueil : 8 h à 9 h

Animation : 9 h à 16 h

Période de départ : 16 h à 17 h

À l'arrivée au camp de jour, le parent doit signaler au chef d'équipe la présence de son enfant et toute information qu'il juge nécessaire de transmettre pour le bon déroulement de sa journée. Il est important de vérifier que la fiche du participant contient les coordonnées à jour (adresse, numéro de téléphone, personne à contacter en cas d'urgence). Si vos coordonnées ou les informations médicales de l'enfant changent au cours de l'été, vous devez aviser le chef d'équipe. Si votre dossier n'est pas à jour dans AccèsCité Loisirs, vos coordonnées seront également erronées sur la fiche.

Si votre enfant est autorisé à quitter le camp de jour avec un autre adulte que ses parents, le nom de cette personne doit apparaître sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Le parent doit transmettre l'information lors de l'inscription ou en avisant le chef d'équipe de son école. Il sera impossible de laisser partir l'enfant avec une personne non autorisée.

Si l'enfant est autorisé à partir seul, il pourra quitter le camp de jour à compter de 16 h à moins d'indication contraire de la part du parent.

SORTIES

Le parent doit consulter la programmation hebdomadaire chaque jour pour connaître les activités. Vous trouverez la programmation sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda. **Certaines sorties nécessitent un départ du camp de jour avant la période d'animation habituelle.** Si votre enfant arrive en retard lors de ces journées, vous devrez le reconduire au lieu de l'activité.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'enfant doit être habillé confortablement pour effectuer des activités sportives et se déplacer :

- Un t-shirt;
- Un short;
- Des espadrilles ou des sandales attachées à la cheville;
- Un chapeau ou une casquette.

Le port de camisole ou de robe à bretelle n'est pas permis, puisque les enfants ne sont pas en mesure d'appliquer adéquatement la crème solaire de façon à les protéger du soleil. Cette mesure s'applique également durant les journées costumées.

COLLATIONS ET REPAS

Pour chaque journée au camp de jour, l'enfant aura besoin de :

- **Deux** collations;
- Un repas froid;
- **Une bouteille d'eau**

Il est important de prévoir des aliments sains, nourrissants et en quantité suffisante afin que votre enfant ait de l'énergie toute la journée. Comme les boîtes à lunch sont souvent à l'extérieur, favorisez l'utilisation d'un petit bloc réfrigérant, de style « Ice pack », pour garder les aliments au frais.

Il est interdit d'apporter des collations contenant des arachides ou des noix.

MATÉRIEL

Matériel à prévoir dans le sac à dos de l'enfant :

- Une **bouteille d'eau réutilisable** en tout temps, puisque l'utilisation des buvettes sera limitée au remplissage de celle-ci.
- Un **chandail supplémentaire ou un chandail dermoprotecteur** à utiliser lors de la baignade extérieure ou les jeux d'eau. Cela diminue de façon significative l'exposition de la peau au soleil et les risques de coup de soleil.
- Un **costume de bain**, des **sandaes** et un **casque de bain** pour les sorties à la piscine.
- Une **serviette**.
- Un **lunch froid et deux collations**.
- Des **vêtements de rechange**.
- **Crème solaire** Il est **fortement recommandé d'appliquer la crème solaire une première fois à la maison avant l'arrivée au camp**. L'animateur n'est pas autorisé à appliquer la crème solaire aux enfants. Il est donc recommandé d'exercer l'enfant à la maison, afin de le rendre autonome. Les crèmes en aérosol sont interdites, car plusieurs enfants ne sont pas habiletés à l'appliquer correctement et qu'elle est très volatile.

Le vélo est obligatoire pour les enfants de 9 à 11 ans en secteur urbain puisqu'ils se déplaceront avec ce moyen de transport.

Tous les articles de l'enfant doivent être identifiés. Cela permet de grandement limiter les objets perdus. **Les objets personnels ne sont pas autorisés au camp de jour.**

BAIGNADE

Procédure d'évaluation des habiletés de nage des participants

La Société de sauvetage recommande la norme canadienne du programme « Nager pour survivre » comme la norme minimale de compétence pour tous les enfants. Pour être considérée comme un bon nageur, la distance minimale qu'un jeune doit être en mesure de parcourir en partie profonde correspond à deux fois la largeur la plus grande d'un bassin. Ainsi, lors de chaque visite à la piscine, les sauveteurs procéderont à un test de nage selon l'âge des enfants, afin d'évaluer les habiletés de nage des participants.

Pour les enfants de **5-6 ans**, aucun test de nage ne sera effectué. Le port de la veste de flottaison individuelle (VFI) est obligatoire et fourni.

Les enfants de **7 à 11 ans** sont soumis à un test de nage.

Si l'enfant ne réussit pas le test de nage, il doit obligatoirement porter la VFI.

Lors de chaque sortie à la piscine, votre enfant aura besoin du matériel suivant :

- Maillot de bain
- Casque de bain
- Serviette
- Sandales
- Vêtements de rechange

Précision pour les sorties à la plage

Le port du VFI n'est pas obligatoire puisque les enfants doivent rester dans une zone d'eau peu profonde (l'eau à la hauteur de la cuisse). Toutefois, si vous souhaitez que votre enfant porte un VFI lors des sorties à la plage, vous devrez le fournir.

Pour utiliser la glissade, l'enfant doit avoir 7 ans ou plus et réussir le test de nage.

ALLERGIE, MALADIE ET MÉDICAMENT

Allergie

Il est important de déclarer toute allergie dont souffre l'enfant. S'il possède un auto-injecteur d'épinéphrine (Épipen), il est fortement recommandé de l'avoir avec lui en tout temps.

Maladie

Si l'enfant présente des symptômes de maladies contagieuses et si son état ne lui permet pas de participer aux activités, nous vous demandons de le garder à la maison. Le chef d'équipe du camp peut retourner un enfant dont la condition ne serait pas adéquate.

Médicament

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite du parent. Le parent doit remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament afin que l'enfant puisse recevoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée.

Seuls les médicaments prescrits pourront être donnés au camp de jour à condition que le nom de l'enfant et la prescription soient bien identifiés sur le contenant. **Il est fortement suggéré de faire préparer des dosettes en pharmacie.** La plupart des pharmacies offrent ce service gratuitement et il assure une sécurité accrue dans la gestion des médicaments. Si vous êtes en mesure de donner les médicaments en dehors des heures du camp, cela demeure la meilleure option.

Aucun médicament en vente libre ne sera administré.

Les médicaments doivent être remis au chef d'équipe à l'arrivée au camp de jour. Aucun médicament ne doit être laissé dans la boîte à lunch de l'enfant.

PLANITOU

Encore cet été, Animation-Jeunesse utilisera l'application Planitou pour la gestion des présences. En inscrivant votre enfant au camp, vous consentez à ce que certaines données personnelles soient partagées avec Planitou. Pour plus d'informations, référez-vous à la politique de confidentialité disponible sur le site Web de Planitou.

Quelques jours après l'inscription au camp de jour, vous recevrez une clé d'accès pour créer le dossier de l'enfant dans Planitou. **Le dossier de l'enfant devra être complété avant le premier jour de participation au camp.** Prenez note que si la fiche santé de votre enfant n'est pas complétée, celui-ci pourrait se voir refuser l'accès pour des raisons de sécurité.

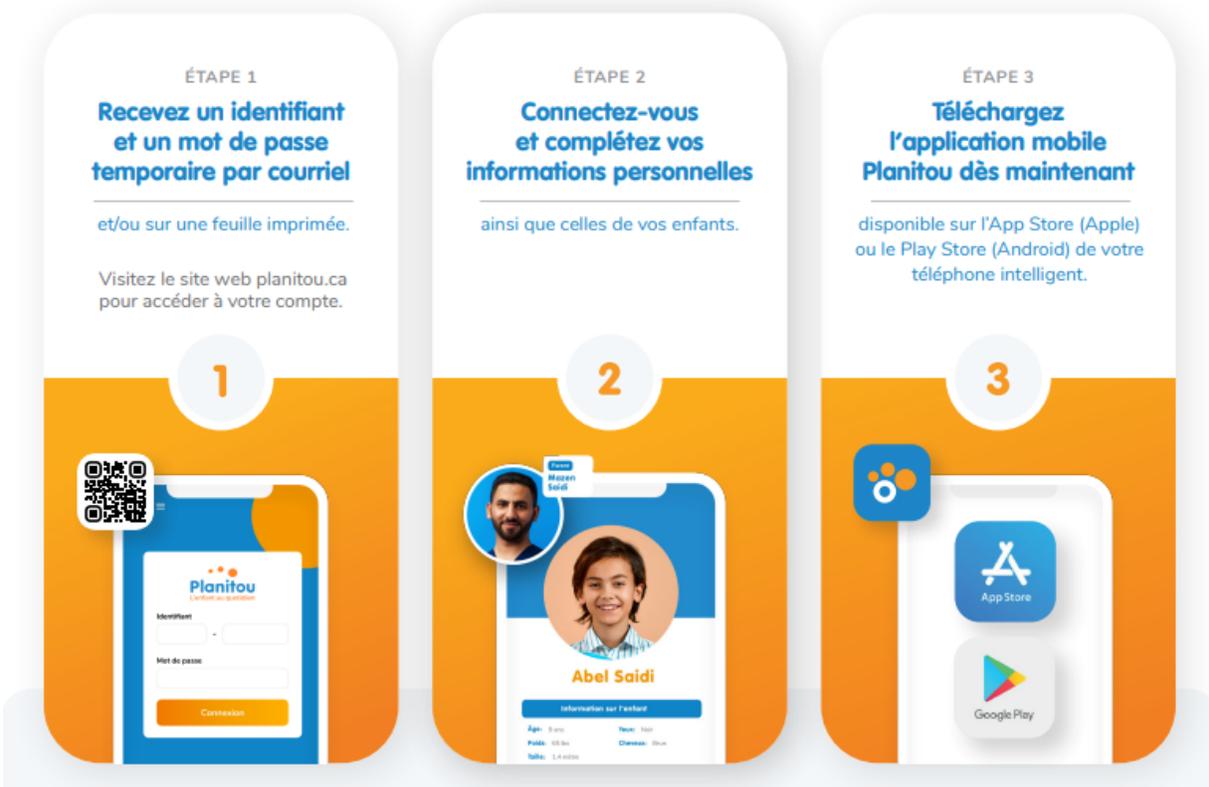
Pour en savoir plus, rendez-vous au : <https://planitou.ca/solutions/loisirs/camps-de-jour-et-vacances/>



Lettre à l'attention des parents

Notre camp utilise l'application Planitou

pour la communication avec les parents et la gestion des présences numériques !



RÈGLES DE VIE

Voici les règles de vie à respecter pour le bon déroulement du camp du jour :

1. Je respecte les animateurs et les autres enfants. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée;
2. Je respecte le matériel et les lieux;
3. J'utilise un langage approprié et respectueux;
4. J'écoute les consignes et je participe aux activités;
5. Je demeure avec mon groupe ou mon animateur en tout temps ou sur le site du camp de jour pendant les périodes d'accueil et de départ.

Procédure en cas de non-respect des règles de vie :

Infraction	Mesures mises en place
1 ^{er}	L'enfant recevra un avertissement verbal et le parent sera informé de la situation.
2 ^e	L'enfant recevra un avertissement écrit (fiche) à signer par le parent et sera rencontré avec l'équipe du camp de jour et le parent.
3 ^e	L'enfant sera suspendu du camp pour une journée.
4 ^e	L'enfant sera suspendu du camp de jour pour le reste de l'été.

Si l'infraction est jugée grave et entrave l'intégrité ou la sécurité du participant, des autres enfants ou des animateurs, la direction du camp de jour pourrait amorcer l'application des mesures à la 3^e ou 4^e infraction selon la gravité de la situation (ex. : violence, fugue).

PROCÉDURE DE RETARD

Lorsqu'un parent vient chercher son enfant en retard, voici la procédure appliquée :

1 ^{er} retard	Un avertissement verbal est donné au parent
2 ^e retard	L'enfant est suspendu du service de garde pour une journée Le parent doit venir chercher son enfant à 16 h
3 ^e retard	L'enfant est suspendu du service de garde pour tout l'été Le parent doit venir chercher son enfant à 16 h tous les jours
4 ^e retard	Expulsion du camp de jour

Les heures d'arrivée et de départ doivent être respectées. Par considération pour les animateurs, vous devez venir chercher votre enfant au plus tard à 17 h. La direction du camp de jour se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un enfant dont le parent ne respecterait pas les heures d'ouverture.

PROCÉDURE DE COMMUNICATION

Si vous avez une information à transmettre à l'équipe du camp de jour, vous pouvez communiquer directement avec le chef d'équipe qui sera à la table d'accueil durant la période d'accueil et de départ du camp.

Organigramme

Titre	Tâches
Animateur	Responsable de l'encadrement, de l'animation et de la sécurité des enfants de son groupe.
Accompagnateur	Responsable de l'encadrement d'enfants à besoins particuliers.
Chef d'équipe	Supervise, encadre et soutient les animateurs de son camp de jour. Responsable des communications avec les parents.
Coordonnateur	Coordonne et planifie les activités. Supervise, encadre et soutient les chefs d'équipe du programme Animation-Jeunesse.
Nous joindre	animation.jeunesse@rouyn-noranda.ca
Information sur les programmes	819 797-7110 # 7488
Inscription et facturation	819 797-7101

CONDITION D'ANNULATION OU DE TRANSFERT

Il est possible d'annuler ou de transférer l'inscription jusqu'au 13 juin. Des frais de 17 \$ sont applicables pour chaque semaine de camp annulée ou transférée.

- Le remboursement se fera par chèque ou par carte de crédit, selon le type de paiement initial et dans les meilleurs délais.
- **À compter du 14 juin, aucune demande d'annulation ou de transfert d'inscription ne sera acceptée.**
- L'annulation ou le transfert sera traité par activité et par personne.

Pour toute demande d'annulation ou de transfert, veuillez communiquer par courriel à loisirs@rouyn-noranda.ca ou par téléphone au 819 797-7101.



Attestation de lecture du Guide du parent

- J'ai pris connaissance du guide du parent;
- J'ai lu les règles de vie, j'en ai discuté avec mon enfant et il s'engage à les respecter. Je suis conscient que des mesures seront appliquées dans le cas contraire;
- J'ai pris connaissance de la procédure de retard et je consens à respecter les horaires du camp de jour. J'aviserai l'équipe de coordination de toute urgence qui engendrerait un retard;
- J'aviserai le chef d'équipe de mon école de tout changement au dossier de mon enfant.

Date

Signature du parent

*** À remettre au chef d'équipe du camp de jour le premier jour de fréquentation de votre enfant.**